

audixia

ICAN

INSTITUT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE CARDIOMETABOLISME ET NUTRITION

FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE

*Bénéficiaire d'une aide de l'Etat Français gérée par l'Agence Nationale de la Recherche
au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-IAHU-05*

Hôpital Pitié Salpêtrière
47 boulevard de l'Hôpital
75013 Paris

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOMMAIRE

Bilan	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe aux comptes annuels	6
1 NATURE DE L'ACTIVITÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES	6
1.1 Nature de l'activité.....	6
1.2 Faits caractéristiques de l'exercice.....	7
1.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	13
2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	14
2.1 Principes généraux.....	14
2.2 Comparabilité des comptes	14
2.3 Méthodes comptables	16
3 NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	20
4 AUTRES INFORMATIONS	29

BILAN

ACTIF	Notes	Brut	Amort. & Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
Immobilisation incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		392 137	(295 518)	96 619	14 173
Immobilisation corporelles					
Constructions		663 028	(265 337)	397 691	424 893
Installations techniques, matériel et outillage industriels		4 187 786	(3 321 273)	866 513	1 129 362
Autres immobilisations corporelles		638 748	(515 094)	123 655	122 956
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		120 833	-	120 833	1 675
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	1-2	894	-	894	894
ACTIF IMMOBILISE	1	6 003 427	(4 397 221)	1 606 205	1 693 952
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2	1 367 376	(156 998)	1 210 378	1 142 693
Autres créances	2	4 998 161	-	4 998 161	5 307 675
Charges constatées d'avance	2	47 073	-	47 073	82 232
Valeurs mobilières de placement					
Autres titres	3	3 524 981	-	3 524 981	3 021 305
Disponibilités	4	1 274 793	-	1 274 793	3 187 474
ACTIF CIRCULANT		11 212 384	(156 998)	11 055 386	12 741 378
TOTAL ACTIF		17 215 810	(4 554 219)	12 661 591	14 435 331

PASSIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise		1 000 000	1 000 000
Réserves			
Autres réserves		2 160 932	2 232 843
Résultat de l'exercice		(1 128 615)	(71 911)
FONDS ASSOCIATIFS	5	2 032 316	3 160 932
Fonds dédiés	6	5 057 232	5 752 283
FONDS REPORTES ET DEDIES		7 089 549	8 913 215
Provisions pour risques		506 210	164 400
PROVISIONS	7	506 210	164 400
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 885 811	2 630 032
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	5 940
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 285 199	1 011 198
Dettes fiscales et sociales		710 253	854 041
Autres dettes		120 676	2 594
Produits constatés d'avance		1 063 894	853 911
DETTES	8	5 065 833	5 357 716
TOTAL PASSIF		12 661 591	14 435 331

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	2025 12 mois	2024 12 mois
Ventes de prestations de services		1 122 648	1 492 934
<i>Dont parrainages</i>		-	-
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		2 294 790	3 643 723
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	2 021 490
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		254 370	9 473
Mécénats		624 815	294 939
Contributions financières		197 348	91 587
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		113 560	8 000
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1	1 622	-
Utilisations des fonds dédiés	12	1 805 895	854 494
Autres produits		118 932	976
PRODUITS D'EXPLOITATION	9	6 533 981	8 417 616
Autres achats et charges externes		(1 604 585)	(1 783 138)
Aides financières		(422 634)	-
Impôts, taxes et versements assimilés		(43 901)	(36 357)
Salaires		(2 615 192)	(2 787 390)
Cotisations sociales		(1 154 781)	(1 188 887)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1	(411 040)	(364 974)
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		-	(918)
Dotations aux provisions	7	(341 810)	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1	(1 595)	-
Reports en fonds dédiés	12	(1 110 845)	(2 604 638)
Autres charges		(88 557)	(523)
CHARGES D'EXPLOITATION	10	(7 794 940)	(8 766 825)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 260 960)	(349 209)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	166 679	178 209
PRODUITS FINANCIERS	166 679	178 209
Intérêts et charges assimilées	(34 334)	(37 122)
CHARGES FINANCIERES	(34 334)	(37 122)
RESULTAT FINANCIER 11	132 345	141 087
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 128 615)	(208 122)
Produits exceptionnels	-	136 526
Charges exceptionnelles	-	(315)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	136 211
DEFICIT	(1 128 615)	(71 911)
Prestations en nature	78 057	96 962
Total contributions volontaires en nature	78 057	96 962
Mises à disposition gratuite de biens	63 502	82 406
Prestations en nature	14 556	14 556
Total charges des contributions volontaires en nature	78 057	96 962

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 | NATURE DE L'ACTIVITÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES

1.1 | Nature de l'activité

La Fondation de Cardiométabolisme et Nutrition (ICAN) est un Institut Hospitalo-Universitaire (IHU), créé par décret paru le 27 novembre 2011, modifié par décret du 7 juillet 2022, sous forme de Fondation de Coopération Scientifique telle que définie dans la Loi de programme pour la recherche N°2006-450.

ICAN est une personne morale de droit privé à but non lucratif. Elle est domiciliée à l'Hôpital Pitié Salpêtrière, 47-83 Boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.

ICAN bénéficie d'une aide de l'Etat français gérée par l'Agence nationale de recherche au titre du programme « Investissement d'avenir » portant la référence ANR-10-IAHU-05.

Les membres fondateurs de l'ICAN sont partenaires pour mener le projet. Il s'agit de :

- L'Université de Paris VI Pierre et Marie Curie (UPMC), devenue Sorbonne Université (SU) ;
- L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) ;
- L'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (APHP).

ICAN travaille avec d'autres organismes qui ne sont pas membres fondateurs : institutions publiques et entreprises des secteurs pharmaceutiques, du dispositif médical, agroalimentaires, santé et prévoyance...

La fondation de Cardiométabolisme et Nutrition a pour but de conduire un projet d'excellence en matière de recherche, de soin, de formation et de transfert de technologies dans le domaine des maladies cardio- métaboliques et de la nutrition ainsi que sur les complications qui en découlent.

Tout établissement, organisme de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, public ou privé, français ou étranger, centre hospitalo-universitaire ou établissement de soins ayant une mission de services public, ainsi que toute autre personne morale de droit privé telle qu'une entreprise, une association ou une Fondation, peuvent participer à cet institut, et après agrément en devenir partenaire associé.

Cet institut regroupe des unités de recherche et des services reconnus au niveau international relevant soit de ces fondateurs soit des partenaires associés, autour d'une politique de recherche commune facilitée par une proximité géographique sur les sites hospitaliers de la Pitié-Salpêtrière et de Saint Antoine, intégrés au sein du groupe hospitalier AP-HP Sorbonne

Université. L'Institut peut éventuellement associer des sites satellites ayant des activités de recherche liées à son objet.

Le projet d'ICAN est de créer, avec l'aide de ces partenaires, un institut international pour la recherche et les soins médicaux dans les maladies cardiométaboliques (diabète, insuffisance cardiaque, obésité, stéatose hépatique métabolique...) fondé sur les forces et expertises scientifiques et médicales des unités de recherche et des services de soin de l'INSERM, de Sorbonne Université et du groupe hospitalier AP-HP Sorbonne Université. Le projet vise une approche intégrée de la recherche fondamentale et expérimentale à la recherche clinique dans le domaine des maladies cardiométaboliques. Le but poursuivi est la médecine prédictive et personnalisée depuis l'identification de susceptibilité individuelle, les mesures de prévention, le diagnostic précoce, à la prise en charge des pathologies et de leurs complications, avec un traitement adapté aux caractéristiques de chaque individu (génétique, dommage tissulaire, mode de vie) grâce aux méthodes de phénotypage modernes.

1.2 | Faits caractéristiques de l'exercice

1.2.1 | Organisation et gouvernance du projet IHU, pilotage et dispositifs de suivi

En 2025, l'IHU ICAN a tenu ses instances :

- 2 Conseils d'Administration, 4 Comités Consultatifs des Fondateurs (dont une session de travail sur les projections financières) et 1 Comité Consultatif des rémunérations,
- 6 réunions de son comité exécutif, 1 réunions de son comité de valorisation et 2 réunions du conseil scientifique.

L'IHU ICAN est un partenaire actif de l'initiative IHU France qui regroupe les 19 IHU créés depuis 2011 au cours de trois vagues de labélisation (2011, 2019 et 2023).

L'IHU ICAN est dirigé par le Professeur Stéphane Hatem, directeur général. Il organisé autour de 6 grands pôles, placés sous la responsabilité du secrétaire général et du directeur général :

- un pôle innovation & valorisation de la recherche,
- un pôle plateformes scientifiques & développement des affaires,
- un pôle recherche clinique,
- un pôle juridique & conformité des données,
- un pôle administratif, ressources humaines & finances,
- et un pôle communication & mécénat.

En 2025, le Secrétariat général pour l'investissement a informé l'IHU ICAN que les IHU de la vague 1 pourront faire l'objet d'un financement via le budget de l'Etat, et des crédits de paiements ont été ouverts dans le cadre de la loi de finances pour 2026 pour la période 2026-2028. Toutefois, à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, la quote-part de ces

crédits qui seront attribués à l'IHU ICAN n'a pas encore été notifié. Le financement attendu représente environ 30% des produits annuels de la fondation.

Cette situation a conduit la direction de l'IHU à demander un soutien exceptionnel de ses fondateurs pour l'exercice 2025 afin d'assurer que le montant de la dotation ne soit pas réduit à la part non consommable de 1M€. Les trois membres fondateurs de l'IHU ICAN ont accepté d'apporter une subvention exceptionnelle de 750K€, répartie comme suit :

- AP-HP : 350K€,
- Sorbonne Université : 200K€,
- INSERM : 200K€.

En juin 2025, l'IHU ICAN a obtenu le maintien de sa certification ISO 9001 sur l'ensemble de son périmètre. Ceci est une reconnaissance internationale attestant de la qualité de sa gouvernance et de ses processus. Délivrée par l'AFNOR en juin 2024, cette certification couvre l'ensemble des activités de l'Institut et participe à renforcer la confiance des partenaires académiques et industriels. Cette certification souligne l'engagement de l'IHU ICAN à maintenir un haut niveau d'exigence et à accélérer l'innovation dans la lutte contre les maladies cardiométaboliques.

1.2.2 | Résultats obtenus dans l'année (recherche, formation, innovation)

L'IHU ICAN a poursuivi les projets en cours, dont les financements ont été obtenus principalement via des appels à projets compétitifs, et représentant un engagement financier de plus de 10 millions d'euros, dont notamment :

- 7 projets européens (2,1 M€),
- 10 projets nationaux (8M€),
- 6 projets financés par la BPI dont 1 projet i-DEMO,
- 1 projet Filière SESAME financé par la région Ile de France,
- 3 Data challenge de la plateforme des données de santé (Health data hub),

renforçant ainsi la position d'institut de recherche à dimension internationale de l'IHU ICAN dans le domaine du cardiométabolisme.

L'IHU-ICAN a également structuré son projet stratégique 2026-2030 autour d'une ambition structurante : comprendre et prédire les trajectoires cardiométaboliques.

Le plan repose sur une conviction forte : les maladies cardiométaboliques (MCM doivent être abordées comme un continuum physiopathologique complexe, résultant d'interactions dynamiques entre organes, facteurs environnementaux et déterminants individuels, notamment génétiques. Cette approche fonde une médecine personnalisée, prédictive et préventive.

Pour y répondre, l'IHU ICAN structure son projet scientifique autour de trois axes intégrateurs ("TRACKs") :

- Dialogue cœur-foie (MASLD) : comprendre l'impact des maladies métaboliques du foie sur le risque cardiovasculaire et développer des outils de diagnostic précoce et non invasifs,
- Tissu adipeux ectopique (FAT) : décrypter le rôle du tissu gras dans les dysfonctions cardiaques et métaboliques, en particulier dans les arythmies et l'insuffisance cardiaque,
- Génomique (GENOME) : intégrer les données génétiques et environnementales pour mieux prédire les trajectoires individuelles et stratifier les risques.

Ces trois axes visent à générer de nouvelles connaissances mécanistiques, à identifier des biomarqueurs innovants et à accélérer la translation vers le soin.

Un positionnement stratégique : devenir un leader des données de santé et de l'IA

L'IHU ICAN ambitionne de devenir une référence en Europe dans l'exploitation des données de santé à forte valeur ajoutée. Fort d'un socle unique de cohortes (près de 50 000 patients), l'institut investit dans :

- La structuration de cohortes longitudinales multimodales (imagerie, omics, données cliniques),
- Le développement d'un catalogue de données interopérables conforme aux standards européens (EHDS),
- La mise en place d'infrastructures numériques avancées pour l'analyse et le partage sécurisé des données.

L'intelligence artificielle est au cœur de cette stratégie, avec des applications concrètes : jumeaux numériques, imagerie augmentée, modèles prédictifs et approches de clustering pour identifier de nouveaux phénotypes de patients.

Un impact direct sur les patients : réinventer les parcours de soins

L'IHU ICAN place le patient au centre de son projet stratégique, en développant des parcours de soins innovants, intégrés et personnalisés, couvrant l'ensemble du continuum prévention - diagnostic - traitement.

Deux priorités structurent cette transformation :

- Détection précoce et prévention personnalisée, notamment dans le diabète et la MASLD,
- Nouveaux parcours multidisciplinaires, inspirés du modèle de la clinique MASH, étendus aux autres maladies cardiométaboliques.

Ces parcours sont conçus comme des plateformes d'innovation, permettant d'évaluer de nouvelles stratégies thérapeutiques et organisationnelles en lien étroit avec la recherche clinique.

Former, informer et mobiliser : structurer un écosystème durable

L'IHU ICAN entend structurer un véritable champ disciplinaire du cardiométabolisme, en agissant sur trois leviers :

- Formation : développement d'une filière universitaire intégrée (DU, masters, MD-PhD) incluant les enjeux des données et de l'IA,
- Information du grand public : sensibilisation aux MCM comme enjeu majeur de santé publique, via des campagnes nationales et des actions de prévention,
- Engagement des patients : implication active dans la gouvernance, la recherche et l'évaluation des innovations.

Accélérer l'innovation et le rayonnement

Le plan stratégique renforce le rôle d'ICAN comme catalyseur de programmes de recherche, avec comme leviers :

- Un guichet intégré de montage de projets performant,
- Le soutien et l'incubation de plateformes technologiques de pointe,
- Le développement de partenariats académiques et industriels internationaux,
- La diversification des sources de financement, notamment via le mécénat et la valorisation des données.

En ouvrant ses ressources (cohortes, données, bioressources) à la communauté nationale et internationale, l'IHU ICAN ambitionne de devenir un hub de référence en cardiométabolisme.

Le plan stratégique 2026-2030 de l'IHU ICAN propose une transformation systémique : intégrer recherche, données, soin et innovation pour répondre à un défi majeur de santé publique. En combinant excellence scientifique, puissance des données et impact clinique, l'institut se positionne comme un leader du cardiométabolisme en Europe, au service d'une médecine plus prédictive, personnalisée et efficace.

1.2.3 | Actions entreprises pour la visibilité des maladies cardiométaboliques et de l'IHU ICAN, et favoriser la diffusion des connaissances

➤ Challenge KIPLIN en avril 2025

Pour la 1ère année, l'IHU ICAN a participé au challenge ICAN GO dont le but était de cumuler des points en marchant à un rythme régulier. L'objectif était de mobiliser la communauté ICAN autour des bienfaits de l'activité physique (71 équipes et 249 participants) et permettre la collecte de fonds pour la recherche sur les maladies cardiométaboliques. Les mécènes Triomphe du cœur et le fonds de dotation Sicame se sont associés à ce projet aux côtés de l'IHU ICAN.

➤ **Journée scientifique le 11 avril 2025**

Cette journée a permis de réunir 168 participants de la communauté de cliniciens et de chercheurs et la remise de prix à 4 jeunes chercheurs pour la qualité de leur présentation et communication orale.

➤ **2e édition de la semaine nationale des maladies du cardiométabolisme**

L'IHU ICAN a organisé une campagne de sensibilisation et de prévention du 31 mars au 22 avril 2025 avec une campagne digitale et radio, des webinaires thématiques autour des MCM, et le lancement d'un test de risque sur les maladies cardiométaboliques

➤ **Camp des jeunes chercheurs du 16 au 20 juin 2025**

L'IHU ICAN a eu le plaisir d'accueillir des jeunes chercheurs français et québécois lors du camp d'été de l'IHU ICAN pour une semaine de formation sur le site de l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, en partenariat avec le réseau de recherche canadien sur la santé cardiométabolique, le diabète et l'obésité (CMDO). À cette occasion, l'IHU ICAN et le réseau CMDO ont signé un protocole d'accord pour accélérer les programmes communs de recherche et de formation autour du cardiométabolisme, et développer de nouvelles collaborations scientifiques.

➤ **3e édition du baromètre sur les maladies cardiométaboliques en septembre 2025**

L'IHU ICAN a dévoilé les résultats de la troisième édition de son baromètre annuel réalisé en collaboration avec l'IFOP, sur la perception des Français concernant les maladies cardiométaboliques (MCM).

Les maladies cardiométaboliques, qui associent troubles métaboliques et maladies cardiovasculaires représentent un enjeu majeur de santé publique. Ces pathologies telles que le diabète, l'obésité ou la stéatose métabolique hépatique (MASLD), sont des affections chroniques favorisées par des facteurs environnementaux (sédentarité, alimentation) et génétiques. Sans prise en charge, elles peuvent entraîner des complications graves, voire mortelles.

Pourtant le baromètre IHU ICAN/IFOP met en lumière que, malgré leur impact, 70 % des Français ignorent encore ce que recouvre le terme « maladies cardiométaboliques », et seuls 6 % sont capables d'en donner une définition précise. Un déficit d'information qui persiste et représente un enjeu de santé publique majeure pour prendre en charge plus précocement ces maladies.

Cette enquête démontre l'urgence d'améliorer la connaissance par le grand public des maladies cardiométaboliques, et donc du lien entre les pathologies métaboliques et cardiovasculaires, dans un contexte d'une forte croissance de leur prévalence.

➤ **Organisation d'une rencontre association de patients / médecins / équipe ICAN en octobre 2025**

4 associations ont participé à cet événement FFD / ANHET / POIDS PLUMES / CNAO avec des médecins et chercheurs de la communauté ICAN pour définir les axes de travail de l'année à venir.

1.2.4 | Situation et évolution de la fondation au cours de l'exercice

La fondation a connu sur 2025 une baisse de ses produits d'exploitation par rapport à 2024 (-22%, soit -1.8M€). Les principales causes sont :

- La fin de l'enveloppe de financement PIA-IHU, en l'absence de nouvelle dotation de l'Etat, et dont le reliquat avait été entièrement consommé au cours de l'exercice 2024 (-2M€ par rapport à l'exercice 2024),
- Des produits de subvention en baisse de 1,3M€ (-37%). Cette situation est liée à un projet en particulier dont le versement d'une tranche du financement a été reporté en 2026 (1,7M€),
- Une baisse des produits de prestations de services en raison de 2 facteurs : l'une des plateformes a été fortement mobilisée sur des projets (-0.150M€) et une augmentation des PCA (Produits Constatés d'Avance) concernant des études cliniques en cours (-0,290M€), mais qui seront intégrés dans les produits des prochains exercices.

Quelques éléments positifs compensent la situation :

- Une hausse du mécénat de +0,575M€ (+172%),
- Une progression de l'utilisation des fonds dédiés 1,81M€ en 2025 contre 0,85M€ en 2024 (+113%) traduisant la dynamique de mise en œuvre des projets de l'IHU.

L'activité est restée soutenue en 2025 sur les plateformes de recherche et sur les plateaux de recherche clinique : 12 études sur le plateau IRM et 74 études cliniques menées sur le plateau d'investigation clinique (dont 31 nouvelles études et 31 opportunités).

Hors reports en fonds dédiés, les charges d'exploitation sont en croissance de 8%, en lien avec l'augmentation du nombre de projets en cours.

Les principaux postes sont les salaires et cotisations sociales (48% des charges), les achats et charges externes (21%) et les reports en fonds dédiés (14%).

A noter la baisse de la charge de report en fonds dédiés par rapport à l'exercice 2024 (-1,5M€) est directement liée à la diminution des subventions et financements affectés versés en 2025.

La baisse des charges entre les exercices 2024 et 2025 (-11%, après pris en compte des reports en fonds dédiés) ne permet pas de compenser la fin de l'enveloppe de financement PIA-IHU. Le résultat de l'exercice 2025 affiche un déficit de 1,128M€.

1.3 | Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La période se situant entre la clôture et la date d'arrêté des comptes a été marquée par les événements suivants :

- Mise en œuvre d'une évaluation des plateaux et plateformes : Conformément au projet de plan stratégique 2026-2030, et à la demande du CA, la direction de l'IHU ICAN a initié une démarche d'évaluation des 9 plateaux et plateformes de l'IHU. La démarche comprend 3 phases :
 1. Autoévaluation et bilan financier 2020-2025,
 2. Evaluations externes (par un expert extérieur et le conseil scientifique),
 3. Réunion d'un comité d'évaluation des plateformes, dirigé par le directeur général, et composé des trois fondateurs, de représentants du Conseil d'administration, du comité exécutif et de membres de la communauté de recherche, afin de formuler un avis pour le Conseil d'administration, qui sera examiné en juin 2026.

La démarche d'évaluation vise à apporter un éclairage au directeur général et au conseil d'administration, en vue du maintien, renforcement, création ou suppression de plateformes, en cohérence avec les capacités financières de l'IHU, en cohérence avec les ambitions du plan stratégique 2026-2030.

- Une journée scientifique dédiée aux maladies du cardiométabolisme a été organisée le 9 avril 2026,
- Evolution de l'organisation interne de l'IHU ICAN depuis le 1er mars 2026, avec le rattachement du Corelab d'imagerie au pôle plateformes et business développement (précédemment au pôle de recherche clinique). Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'augmentation de l'activité sur les deux services (IRM et Corelab), qui répondent à des contraintes organisationnelles différentes :
 1. Lieu de recherche impliquant la personne humaine pour l'IRM – avec une ouverture aux soins prévue courant 2026,
 2. Plateforme d'analyse de données pour le Corelab.
- Réalisation de l'audit de suivi de la certification ISO 9001 en juin 2026.

2 | PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 | Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et intégrant notamment les modifications apportées par les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers. Ces textes constituent le référentiel comptable applicable à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

A l'instar des autres IHU de la 1ère vague, nous sommes en attente d'une décision quant au montant du financement dans le cadre d'un renouvellement de notre label IHU pour la période 2026-2030. L'ICAN est confiant dans l'obtention d'une prolongation de ses financements.

2.2 | Comparabilité des comptes

2.2.1 | Durée de l'exercice

La durée de l'exercice 2025 est de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent.

2.2.2 | Changement de méthode comptable

➤ Application du règlement ANC n°2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, la fondation applique les règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022 et 2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant le règlement ANC n°2018-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces règlements, dit de « modernisation des états financiers », introduisent plusieurs évolutions du cadre comptable français, notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentré sur les produits et charges ne relevant pas de l'activité normale et courante ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Une refonte de la nomenclature des comptes ;
- L'introduction de modèles obligatoires de bilan et de compte de résultat ;
- La mise en place de tableaux normés dans l'annexe.

Selon l'article 122-1 du PCG, l'application d'un nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé, ne nécessitant pas de justification par l'entité.

Conformément aux dispositions du règlement, cette première application s'effectue de manière prospective, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs, notamment au titre de la nouvelle définition du résultat exceptionnel ou des transferts de charge.

Cette évolution n'a donc pas d'incidence sur la situation financière ni sur le résultat de la société. Elle se traduit uniquement par des modifications de présentation des états financiers et par une mise à jour de la nomenclature comptable utilisée.

➤ Présentation des états financiers

Lors du premier exercice d'application, la fondation présente le bilan et le compte de résultat conformément aux nouveaux modèles prévus par le règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent sont également présentés selon ces modèles, dans la colonne « Exercice N-1 ». Afin d'assurer la comparabilité de présentation entre les exercices, certains reclassements sont opérés dans les données comparatives de l'exercice précédent.

En particulier, les produits et les charges exceptionnels constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent dans les postes « Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion », « Produits et charges exceptionnels sur opérations en capital », et « Dotations et

reprises de provisions exceptionnels », sont regroupés dans la colonne N-1 dans le nouveau poste « Produits exceptionnels » ou « Charges exceptionnelles ».

➤ Incidence des reclassements réalisés au titre de l'exercice précédent

La fondation n'a procédé à aucun reclassement significatif dans la colonne comparative « Exercice N-1 », qui correspond au bilan et au compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés.

2.3 | Méthodes comptables

2.3.1 | Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, correspondant au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif à compter de leur première mise en service sur la durée probable de consommation des avantages économiques futurs :

- Immobilisations incorporelles 3 à 5 ans linéaire
- Construction..... 10 à 50 ans linéaire
- Matériels et outillages 3 à 10 ans linéaire
- Installations générales et techniques..... 5 à 10 ans linéaire
- Matériel de bureau 3 à 5 ans linéaire
- Mobilier 3 à 10 ans linéaire

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

2.3.2 | Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constatée afin de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation de l'actif.

2.3.3 | Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de recouvrement apprécié par catégorie de créance.

2.3.4 | Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. La société n'est pas concernée par un mode de conversion et d'évaluation des disponibilités en devises, et elle ne possède pas de créances rattachées par des effets de commerce.

2.3.5 | Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

2.3.6 | Provisions pour indemnités de fin de carrière

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Ainsi, seuls ces derniers engagements sont inscrits au compte de résultat, sur l'exercice de leur versement. Aucun engagement ne fait l'objet d'une provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

2.3.7 | Reconnaissance des produits

La dotation de l'Etat représenté par l'Agence Nationale de la Recherche, de 47 millions d'euros, se répartit de la manière suivante en termes de versement suite à l'avenant n°4 ANR-10-IAHU-05 :

• 2011	2 197 272 €
• 2012	8 000 000 €
• 2013	6 044 461 €
• 2014	4 010 021 €
• 2015	4 010 021 €
• 2016	4 018 276 €
• 2017	4 001 767 €
• 2018	4 010 021 €
• 2020	4 010 021 €
• 2021	2 448 140 €
• 2025	1 125 000 €
• 2026	3 146 490 €

Il est à noter que sur ces échéances de dotation, une partie du capital initial des 850 000 euros est déduit de ces dotations à hauteur de 85 000 euros par an comme mentionné dans les statuts.

L'avenant n°2, signé en novembre 2024, porte le montant de l'aide accordée par l'ANR à 47 021 490 euros, soit un complément de subvention d'un montant de 2 021 490 euros.

Les versements reçus de l'ANR sont comptabilisés dans le compte « 1027 Autres Fonds Propres : Dotations Consomptibles ». A la clôture de chaque exercice, la quote-part des dépenses engagées est reprise dans le Compte de Résultat.

Les montants indiqués ci-dessus correspondent ainsi aux dates de versements et non à l'exercice de rattachement du produit.

Au 31 décembre 2024, l'intégralité de la dotation, correspondant au montant des dépenses éligibles déclarées par l'IHU et ouvrant droit à subvention minorée de la part non consomptible de 850 000 euros, a été reprise dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2025, il reste 3 146 490 euros à percevoir au titre de ses dépenses déjà engagées.

2.3.8 | Fonds dédiés

Les fonds dédiés issus de subventions, dons et autres sources de financement, correspondent à des ressources affectées pour lesquelles les dépenses correspondantes n'ont pas encore été engagées.

L'engagement d'emploi est inscrit en charges dans le compte de résultat sous la rubrique « Engagement à réaliser » ou « Reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous la rubrique « Fonds dédiés ».

Le produit « Utilisations des fonds dédiés » enregistre la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés à la clôture de l'exercice précédent, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Les dons sont comptabilisés à la réception des fonds. Concernant les dons affectés, les fonds non utilisés au cours de l'exercice font l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés.

2.3.9 | Subventions

Les subventions destinées au financement de projets sont rattachées au compte de résultat au fur et à mesure de leur réalisation.

Ainsi, les montants reçus à la clôture et non encore utilisés au titre de l'exercice sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Fonds dédiés ».

Les conventions étant assorties de conditions suspensives fortes et incertaines, les produits liés sont comptabilisés lors de l'encaissement.

3 | NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 | IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2024	Augment.	Diminut.	31/12/2025
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	299 325	92 812	-	392 137
	299 325	92 812	-	392 137
Immobilisations corporelles				
Constructions	663 028	-	-	663 028
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 108 569	79 217	-	4 187 786
Autres immobilisations corporelles	606 671	33 700	(1 622)	638 748
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 675	120 833	(1 675)	120 833
	5 379 943	233 750	(3 297)	5 610 396
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	894	-	-	894
	894	-	-	894
TOTAL Brut	5 680 161	326 562	(3 297)	6 003 427

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	Durée d'amortiss.	Mode d'amortiss.	31/12/2024	Dotations	Diminutions	31/12/2025
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3-5 ans	Linéaire	285 152	10 366	-	295 518
			285 152	10 366	-	295 518
Immobilisations corporelles						
Constructions	10-50 ans	Linéaire	238 135	27 202	-	265 337
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3-10 ans	Linéaire	2 979 207	342 066	-	3 321 273
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans	Linéaire	483 715	31 406	(27)	515 094
			3 701 057	400 673	(27)	4 101 704
Immobilisations financières						
			-	-	-	-
TOTAL Amortissements et Dépréciations			3 986 209	411 040	(27)	4 397 221
IMMOBILISATIONS NETTES			1 693 952			1 606 205

Note 2 | ECHEANCES DES CREANCES

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
<i>Autres immobilisations financières</i>	894	-	894
Créances de l'actif circulant			
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	1 367 376	1 210 378	156 998
<i>Autres créances</i>	4 998 161	4 998 161	-
Charges constatées d'avance	47 073	47 073	-
TOTAL	6 413 504	6 255 612	157 892

Les autres créances concernent principalement les subventions et produits à recevoir pour un montant de 4 718 612 euros, dont 3 146 490 euros de l'aide ANR qui sera perçue en 2026, à l'issue du projet qui a été prolongé jusqu'au 14 juin 2026. Le versement du solde pourra être ajusté pour tenir compte de la dépense réelle dans la limite du montant de l'aide.

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation.

Note 3 | VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le solde au 31/12/2025 est de 3 524 981 euros. Ce montant correspond au solde des comptes suivants :

- Dépôt à terme : 3 500 000 €
- Intérêts courus : 24 981 €

Note 4 | DISPONIBILITES

Le solde au 31/12/2025 est de 1 274 793 euros. Ce montant correspond au solde des comptes suivants :

- Compte bancaire : 275 690 €
- Compte Livret : 6 128 €
- Compte excédent : 992 975 €

Note 5 | FONDS ASSOCIATIFS

	En début d'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Augmentation	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Dotation initiale des fondateurs	1 000 000	-	-	-	-	-	-	1 000 000
Dotation ANR de l'exercice	46 171 490	-	-	-	-	-	-	46 171 490
Dotations inscrites au Compte de Résultat	(46 171 490)	-	-	-	-	-	-	(46 171 490)
Réserves	2 232 843	-	-	0	-	(71 911)	-	2 160 932
Résultat	(71 911)	71 911	-	(1 128 615)	-	-	-	(1 128 615)
Total des fonds propres	3 160 932	71 911	-	(1 128 615)	-	(71 911)	-	2 032 316
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	3 160 932	71 911	-	(1 128 615)	-	(71 911)	-	2 032 316

- Fonds propres au 31 décembre 2025 = 2 032 316 €

Ce solde comprend :

- Les apports des fondateurs qui ont été comptabilisés en fonds propres :
 - 850 000 euros d'apport de ANR-Etat. Cet apport a été versé sur une période de 10 ans, soit 85 000 euros par an.
 - 150 000 euros d'apport de l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC). Cet apport a été versé sur une période de 5 ans, soit 30 000 euros par an.

Cela représente une dotation statutaire initiale de 1 000 000 euros, intégralement perçue à la clôture de l'exercice.

➤ Le solde de la subvention ANR qui se décompose comme suit :

	Dotation ANR	Imputation sur dotation initiale	Solde dotation ANR
Versement dotation ANR de l'exercice 2011	2 197 272		2 197 272
Versement dotation ANR de l'exercice 2012	8 000 000	(85 000)	7 915 000
Versement dotation ANR de l'exercice 2013	6 044 461	(85 000)	5 959 461
Versement dotation ANR de l'exercice 2014	4 010 021	(85 000)	3 925 021
Versement dotation ANR de l'exercice 2015	4 010 021	(85 000)	3 925 021
Versement dotation ANR de l'exercice 2016	4 018 276	(85 000)	3 933 276
Versement dotation ANR de l'exercice 2017	4 001 767	(85 000)	3 916 767
Versement dotation ANR de l'exercice 2018	4 010 021	(85 000)	3 925 021
Versement dotation ANR de l'exercice 2020	4 010 021	(85 000)	3 925 021
Versement dotation ANR de l'exercice 2021	2 448 140	(85 000)	2 363 140
Versement dotation ANR de l'exercice 2025	1 125 000	(85 000)	1 040 000
Versement dotation ANR de l'exercice 2026 attendu	3 146 490		3 146 490
	47 021 490	(850 000)	46 171 490
Dépenses effectuées par ICAN affectées à l'ANR exercices 2011 à 2024	46 171 490		46 171 490
	46 171 490	-	46 171 490

➤ Les réserves qui cumulent les résultats des exercices antérieurs :

Détail des autres réserves	
Résultat de l'exercice 2012	670 065
Résultat de l'exercice 2013	2 587 839
Résultat de l'exercice 2014	610 087
Résultat de l'exercice 2015	325 604
Résultat de l'exercice 2016	(37 364)
Résultat de l'exercice 2017	(621 252)
Résultat de l'exercice 2018	2 494 310
Résultat de l'exercice 2019	(2 436 045)
Résultat de l'exercice 2020	254 856
Résultat de l'exercice 2021	(324 089)
Résultat de l'exercice 2022	(553 149)
Résultat de l'exercice 2023	(738 021)
Résultat de l'exercice 2024	(71 911)
	2 160 931

➤ Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2025, soit une perte de 1 128 615 euros.

Note 6 | FONDS DEDIES

Les fonds dédiés s'élèvent à 5 057 232 euros au 31/12/2025. Ce montant regroupe les projets et équipements qui ont bénéficiés de subventions, de contributions financières ou de dons qui ont été comptabilisés dans les produits d'ICAN, mais pour lesquels ICAN n'a pas encore engagé les dépenses afférentes à ces recherches en cours à la clôture de l'exercice 2025.

Il s'agit essentiellement de projets financés par des fondations de droit privé, l'ANR et l'Europe.

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS			A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements	TRANSFERT	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	708 559	-	218 188	-	-	490 371	-
Fonds dédiés IRM	708 559	-	218 188	-	-	490 371	-
Contributions financières d'autres organismes	3 889 702	552 618	1 390 901	-	-	3 051 419	7 287
Fonds dédiés MEDITWIN	1 477 754	-	674 704	-	-	803 050	-
Fonds dédiés Iconic BPI	798 026	-	102 637	-	-	695 389	-
Fonds dédiés Iconic MSD Avenir	449 289	-	127 640	-	-	321 649	-
Fonds dédiés projet européen ARTEMIS	205 728	9 079	-	-	-	214 807	-
Fonds dédiés projet européen GRIPonMASH	187 645	-	109 188	-	-	78 457	-
Fonds dédiés projet européen DCM-NEXT	134 181	-	37 141	-	-	97 040	-
Fonds dédiés Carrefour	92 929	-	78 198	-	-	14 731	-
Fonds dédiés Compte investigateur de Vlad Ratziu	63 137	-	63 137	-	-	-	-
Fonds dédiés projet européen LIVERAIM	57 223	-	57 223	-	-	-	-
Fonds dédiés Corwave - Calypso	51 936	-	11 103	-	-	40 833	-
Fonds dédiés ANR - DNAFNAT	49 898	9 756	-	-	-	59 654	-
Fonds dédiés Site internet rythmo	48 000	-	-	-	-	48 000	-
Fonds dédiés projet européen MAESTRIA	46 755	83 637	-	-	-	130 392	-
Fonds dédiés projet CASK-ARVC	43 181	13 758	-	-	-	56 939	-
Fonds dédiés opérations scientifiques	40 607	-	40 607	-	-	-	-
Fonds dédiés Compte investigateur de Guillaume Lebreton	39 031	-	21 358	-	-	17 673	-
Fonds dédiés ANR projet Eranet Scale	21 386	-	21 386	-	-	-	-
Fonds dédiés projet CAVALCADE	15 602	-	15 602	-	-	0	-
Fonds dédiés projet OB'MAT	13 459	13 439	-	-	-	26 898	-
Fonds dédiés BPI Projet ANNITIA	10 708	-	10 708	-	-	-	-
Fonds dédiés Compte investigateur de Judith Aron	10 634	-	10 634	-	-	0	-
Fonds dédiés Horus	9 636	-	9 636	-	-	0	-
Fonds dédiés PI Chloé Amouyal	5 760	-	-	-	-	5 760	-
Fonds dédiés Inra-Mgp	4 985	-	-	-	-	4 985	4 985
Fonds dédiés Compte investigateur de Béatrice Dubern	3 894	-	-	-	-	3 894	-
Fonds dédiés Compte investigateur de Olivier Bourron	3 416	-	-	-	-	3 416	-
Fonds dédiés Compte investigateur de Laurent Chiche	2 600	-	-	-	-	2 600	-
Fonds dédiés OPTIM-DRCI	2 302	-	-	-	-	2 302	2 302
Fonds dédiés investissements omics	-	205 000	-	-	-	205 000	-
Fonds dédiés Hotsurf	-	38 374	-	-	-	38 374	-
Fonds dédiés CT-AF	-	33 180	-	-	-	33 180	-
Fonds dédiés Merck	-	29 721	-	-	-	29 721	-
Fonds dédiés projet NAWAL	-	25 415	-	-	-	25 415	-
Fonds dédiés projet PAIR-OBESITE	-	23 721	-	-	-	23 721	-
Fonds dédiés ANR projet DYNAMO	-	22 842	-	-	-	22 842	-
Fonds dédiés ANR projet LITMUS II	-	21 709	-	-	-	21 709	-
Fonds dédiés ANR projet CARDIOLAMINE	-	14 588	-	-	-	14 588	-
Fonds dédiés Compte investigateur de Maryse Guérin	-	8 400	-	-	-	8 400	-
Ressources liées à la générosité du public	1 154 022	558 226	196 806	-	-	1 515 442	-
Fonds dédiés Compte investigateur de Philippe Cluzel	232 293	-	22 396	-	-	209 897	-
Fonds dédiés Compte investigateur de la rythmologie	192 225	-	82 383	-	-	109 842	-
Fonds dédiés Acore	149 495	243 660	-	-	-	393 155	-
Fonds dédiés SICD-PSL	110 998	-	8 746	-	-	102 252	-
Fonds dédiés ARVD	98 035	-	101	-	-	97 934	-
Fonds dédiés projet Pegase	84 894	26 175	-	-	-	111 069	-
Fonds dédiés projet européen EDC-MASLD	68 496	102 658	-	-	-	171 154	-
Fonds dédiés projet FdF-METINF2D	66 320	-	34 279	-	-	32 041	-
Fonds dédiés projet CARE	55 791	-	10 123	-	-	45 668	-
Fonds dédiés projet OPTIM	39 645	94 910	-	-	-	134 555	-
Fonds dédiés Iconic MSD Avenir	30 000	-	26 916	-	-	3 084	-
Fonds dédiés Genrar	13 063	-	9 751	-	-	3 312	-
Fonds dédiés projet Uthopia	5 069	7 748	-	-	-	12 817	-
Fonds dédiés OBN-D-FUTUR	4 925	-	2 111	-	-	2 814	-
Fonds dédiés projet OB'MAT	2 773	2 773	-	-	-	5 546	-
Fonds dédiés fondation RHOE	-	34 304	-	-	-	34 304	-
Fonds dédiés projet Ideal	-	46 000	-	-	-	46 000	-
TOTAL	5 752 283	1 110 844	1 805 895	-	-	5 057 233	7 287

Note 7 | PROVISIONS

	31/12/2024	Augmentat. : dotations de l'exercice	Diminut. : reprises de l'exercice		31/12/2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	164 400	341 810	-	-	506 210
TOTAL PROVISIONS	164 400	341 810	-	-	506 210

Note 8 | ECHEANCES DES DETTES

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	1 885 811	749 972	1 135 838	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 285 199	1 285 199	-	-
Dettes fiscales et sociales	710 253	710 253	-	-
Autres dettes	120 676	120 676	-	-
Produits constatés d'avance	1 063 894	1 063 894	-	-
TOTAL	5 065 833	3 929 994	1 135 838	-

➤ Fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2025 = 1 285 199 €

Ce compte regroupe d'une part les soldes restants dus aux différents fournisseurs d'ICAN pour 610 282 euros, et d'autre part, le total des factures non parvenues à ICAN pour un total de 674 917 euros.

➤ Dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2025 = 710 253 €

Ce compte regroupe les soldes dus au personnel pour 276 930 euros, les soldes dus aux organismes sociaux pour 215 462 euros et les soldes dus à l'Etat pour 217 861 euros.

➤ Produits constatés d'avance au 31 décembre 2025 = 1 063 894 €

Ce compte correspond aux produits perçus pour lesquels les projets ou prestations qu'il ont pour objet de financer n'ont pas encore été réalisés.

Ces sommes seront dépensées au cours des exercices 2026 et suivants.

Note 9 | PRODUITS D'EXPLOITATION

COMPTE DE RESULTAT	2025 12 mois	2024 12 mois
Ventes de prestations de services	1 122 648	1 492 934
<i>Dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 294 790	3 643 723
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	2 021 490
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	254 370	9 473
Mécénats	624 815	294 939
Contributions financières	197 348	91 587
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	113 560	8 000
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 622	-
Utilisations des fonds dédiés	1 805 895	854 494
Autres produits	118 932	976
PRODUITS D'EXPLOITATION	6 533 981	8 417 616

Les postes détaillés ci-dessous présentent les indicateurs permettant de juger si ICAN sera capable d'assurer son autonomie et la continuité d'exploitation lorsque l'ANR cessera de verser les dotations prévues.

➤ Ventes de prestations de services au 31 décembre 2025 = 1 122 648 €

Il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec des partenaires institutionnels et privés. Ce poste présente les prestations de services de recherche effectuées par ICAN ou des produits vendus pour un montant de 1 122 648 euros. A la clôture des comptes de chaque exercice ce compte est régularisé par les écritures de produits à recevoir et produits constatés d'avance.

➤ Concours publics et subventions d'exploitation au 31 décembre 2025 = 2 294 790 €

Il s'agit de subventions obtenues auprès de partenaires institutionnels et publics. A la clôture des comptes de chaque exercice ce compte est régularisé par les écritures de produits à recevoir et produits constatés d'avance.

➤ Ressources liées à la générosité du public au 31 décembre 2025 = 879 185 €

Il s'agit des dons manuels et mécénats obtenus auprès de personnes physiques et de partenaires privés.

➤ Contributions financières au 31 décembre 2025 = 197 348 €

Il s'agit de subventions obtenues auprès de partenaires privés. A la clôture des comptes de chaque exercice ce compte est régularisé par les écritures de produits à recevoir et produits constatés d'avance.

➤ Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Angleterre	40 000
Espagne	84 323
Pays-bas	55 451
Pologne	29 671

Note 10 | CHARGES D'EXPLOITATION

➤ Autres achats et charges externes au 31 décembre 2025 = 1 604 585 €

Les postes les plus significatifs sont les suivants :

- Prestations de services : 205 427 €
- Fournitures consommables : 244 838 €
- Charges locatives APHP : 105 590 €
- Entretien et réparations : 354 796 €
- Personnel détaché : 284 707 €
- Honoraires : 83 514 €

➤ Impôt et taxes au 31 décembre 2025 = 43 901 €

Il s'agit des taxes sur les salaires (Formation continue, Agefiph).

Note 11 | RESULTAT FINANCIER

	31/12/2025	31/12/2024
Autres intérêts et produits assimilés	166 679	178 209
TOTAL Produits financiers	166 679	178 209
Intérêts et charges assimilées	(34 334)	(37 122)
TOTAL Charges financières	(34 334)	(37 122)
RESULTAT FINANCIER NET	132 345	141 087

Les produits financiers correspondent à des intérêts provenant de placements sans risque sous forme de livrets et de dépôts à terme.

Les charges financières correspondent aux intérêts et frais financiers relatifs à l'emprunt souscrit en 2022.

Note 12 | REPORTS ET UTILISATIONS DES FONDS DEDIES

➤ Reports des fonds dédiés

Ce poste correspond aux reports des produits de l'exercice qui correspondent à des ressources non utilisées pour un montant de 1 110 845 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

➤ Utilisations des fonds dédiés

Ce poste correspond à l'utilisation de produits d'exercices précédents qui avaient fait l'objet d'un report en fonds dédiés pour un montant de 1 805 895 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4 | AUTRES INFORMATIONS

Note 13 | CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) finance le projet d'ICAN, en tant que représentant de l'Etat. Les Fondateurs d'ICAN mettent à la disposition d'ICAN des personnels qui sont rémunérés par eux-mêmes ou d'autres Institutions de l'Etat. Cela signifie que pour mener à bien son Projet, ICAN bénéficie de prestations qui ne sont pas rémunérées par ICAN mais par les Fondateurs. L'ANR accorde une aide financière à l'ICAN d'un montant de 45 000 000 euros, passé à 47 021 490 euros suite à l'avenant n°2 signé en novembre 2024, soit une augmentation de l'aide accordée de 2 021 490 euros dont les montants sont répartis sur une période de 15 ans suite à l'avenant n°4.

Par ailleurs, ICAN bénéficie gratuitement de la mise à disposition d'une partie du bâtiment Claude Bernard par l'APHP, ainsi que d'un poste d'ingénieur de recherche INSERM à hauteur de 40%. Ces mises à disposition sont respectivement évaluées à 63 501,78 et 14 555,65 euros au titre de l'exercice 2025.

Note 14 | REMUNERATIONS

Les plus hauts dirigeants d'ICAN sont constitués des membres du bureau. Ils occupent leurs fonctions en tant que bénévoles. Au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'Institut. Ils bénéficient éventuellement de remboursement de frais engagés dans le cadre de leur fonction sur présentation de justificatifs.

Note 15 | HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Montant
Honoraires afférents à la certification des comptes	20 722
TOTAL	20 722

Note 16 | EFFECTIFS

EFFECTIFS PAR CATEGORIE	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Employés, techniciens, agents de maîtrise	9
Cadres et ingénieurs	53
TOTAL	62

Note 17 | ENGAGEMENTS HORS BILAN

➤ Engagements donnés

Néant.

➤ Engagements reçus

Néant.

ANNEXE

CROD - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION CER - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)

Le Compte de résultat par Origine et Destination et le Compte d'Emploi des Ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 afférent à l'établissement du CROD et du CER des associations, fondations et fonds de dotation

1- Définition et description de la mission sociale de l'IHU

« La Fondation Cardiométabolisme et Nutrition » créée sous la forme d'une Fondation de coopération scientifique par décret en date du 25 novembre 2011 et précédemment dénommée fondation dite « ICAN », a pour but de conduire un projet d'excellence en matière de recherche, de soin, de formation et de transfert de technologies dans le domaine des maladies cardio métaboliques et de la nutrition ainsi que sur les complications qui en découlent. La fondation a pour objet de soutenir les missions et le développement des établissements fondateurs ainsi que des structures partenaires qui portent des projets dans lesquels les établissements fondateurs sont impliqués, en contribuant à l'excellence de leur formation et de leur recherche, leur pluridisciplinarité, leur attractivité, leur rayonnement, et plus généralement à une ou des activités mentionnées aux articles L.112-1 du code de la recherche et L. 123-3 du code de l'éducation. La fondation a vocation, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat et dans les conditions prévues par les présents statuts, à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1 b) de l'article 200 et au 1 a) de l'article 238bis du code général des impôts qui s'assignent un but analogue au sien. Tout établissement, organisme de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, public ou privé, français ou étranger, centre hospitalo-universitaire ou établissement de soins ayant une mission de service public, ainsi que toute autre personne morale de droit privé telle qu'une entreprise, une association ou une fondation, peuvent participer à cette fondation, comme fondateur ou comme partenaire associé.

La fondation a pour but d'apporter à ces formations et services, des moyens complémentaires pour développer un pôle d'excellence national et international en matière de soins, de recherche, de formation et de transferts de technologies dans le domaine de la santé.

2- Typologie des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public correspondent aux ressources affectées sur les comptes

#7541 - Dons manuels

#7542 – Mécénats

3- Typologie des dépenses liées à la collecte de ressources auprès du public

Il existe 2 types de dépenses identifiables grâce à la comptabilité analytique liées au frais de recherche de fonds :

- Les dépenses de fonctionnement : il s'agit de dépenses de prestataires de collecte (STRIPE, ALVARUM) et d'une campagne d'e-mailing.
- Les dépenses de ressources humaines : une clé de répartition rapportée aux montants collectés et affectés aux comptes #7541 et #7542 permet d'estimer les dépenses RH liées à la collecte de ressources auprès du public.

Ces règles ont été votées lors du Conseil d'administration du 20 juin 2024.

4- Les rubriques du CROD (Compte de résultat par origine et destination)

A. Les produits par origine

- Les produits liés à la générosité du public

Les ressources de l'association proviennent de la générosité du public : des donateurs privés (304K€), des sociétés dans les domaines de la Pharma/Medtech/Santé (165K€), des fondations/associations (50K€) et des entreprises hors santé (359K€).

- Les produits non liés à la générosité du public

Les produits non liés à la générosité s'élèvent à 1.6M€. Ils comprennent notamment des contributions financières sans contrepartie issues de fondations médicales et non médicales (0.2M€) ainsi que d'autres produits à hauteur de 1.4M€ (dont revenus de prestations, subventions publiques, intérêts financiers).

B. Charges par destination

- Affectation des charges entre les différentes rubriques du CROD

Les charges sont rattachées à chaque rubrique à partir de la comptabilité générale en fonction de la nature de la charge et de la comptabilité analytique en fonction des projets.

- Les missions sociales

Les missions sociales correspondent à l'ensemble des dépenses opérationnelles qui concourent à la réalisation de l'objet statutaire de l'association.

Les missions sociales réalisées en France correspondent à 5M€.

- Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 95K € et correspondent aux dépenses engagées pour les activités de collecte de dons et de mécénat.

- Frais de fonctionnement

Ils comprennent les frais qui ne sont pas compris dans les deux rubriques précédentes et non liées à la réalisation de la mission sociale. Ils correspondent principalement aux frais générés par les fonctions support (1,2M€).

5- Affectation des ressources aux emplois

La règle d'affectation des ressources aux emplois est la suivante.

- Les ressources sont affectées aux missions sociales, conformément à l'objet de la fondation. Cette affectation est réalisée :
 - à partir de la comptabilité générale, selon la nature des charges ;
 - et affinée via la comptabilité analytique, en tenant compte du projet concerné.
- Les ressources affectées par des financeurs à des actions spécifiques sont suivies dans des comptes de fonds dédiés et ne peuvent être utilisées qu'en fonction de leur objet. Les charges de fonctionnement, y compris les frais de recherche de fonds et les frais de structure, sont ensuite réparties en fonction des clefs analytiques (temps passés), de manière à refléter leur contribution réelle aux actions.
- Cette règle garantit la traçabilité, la transparence financière et le respect des engagements contractuels et statutaires.

6- CER (Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public)

A. Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)

Les ressources issues de la GP sont constituées des dons de particuliers et du mécénat. Ces postes sont identiques à ceux du CROD et du compte de résultat.

B. Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture correspond au solde de clôture du 31 décembre 2024. Il s'élève à 84K€.

C. Ressources collectées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au CROD.

D. Ressources employées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique financent en priorité les missions sociales. L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par l'association pour un montant de 517K€ réparti comme suit :

- Missions sociales réalisées en France : 423K€ soit 82%
- Frais de recherche de fonds : 95K€ soit 18%

Conformément aux dispositions comptables applicables aux fondations de coopérations scientifiques, les fonds dédiés correspondent aux ressources affectées par les donateurs et mécènes à la réalisation de projets ou d'actions spécifiques, et non encore utilisées à la clôture de l'exercice.

Ces ressources sont reportées en fonds dédiés afin d'être employées conformément à leur objet, sur les exercices ultérieurs. Ce mécanisme permet de garantir la traçabilité de

l'utilisation des fonds conformément aux engagements contractuels ou moraux pris par l'association.

Lors de l'exercice suivant, les charges réalisées en lien direct avec ces projets viennent diminuer le montant des fonds dédiés.

Au 31 décembre 2025, un montant de 558K€ a été reporté en fonds dédiés.

E. Investissements financés dans l'année

Les investissements sont prioritairement financés par les ressources qui ne proviennent pas de la générosité du public.

F. Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde de clôture

Les ressources reportées sont gérées en fonds dédiés : 558K€ en 2025.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL 2025	Dont générosité du public 2025	TOTAL 2024	Dont générosité du public 2024
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
1.1 Cotisations sans contrepartie	-		-	
1.2 Dons, legs et mécénat	-		-	
- Dons manuels	254 370	254 370	9 473	9 473
- Legs, donations et assurances-vie	-		-	
- Mécénat	624 815	624 815	294 939	294 939
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-		-	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	197 348		91 587	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 409 880		3 785 563	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 294 790		3 643 723	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	113 560		52 572	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 805 895	196 806	854 494	105 794
TOTAL	6 700 659	1 075 991	8 732 351	410 206
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	5 027 168	422 721	4 593 013	238 569
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	95 043	95 043	87 482	87 482
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	21 334		29 975	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 233 074		1 488 235	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	341 810		918	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES	1 110 845	558 226	2 604 638	84 155
TOTAL	7 829 274	1 075 991	8 804 262	410 206
EXCEDENT OU DEFICIT	- 1 128 615	-	- 71 911	-

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL 2025	Dont générosité du public 2025	TOTAL 2024	Dont générosité du public 2024
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	78 057		87 737	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	78 057	-	87 737	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	78 057		87 737	
TOTAL	78 057	-	87 737	-
EXCEDENT OU DEFICIT	0	-	0	-



COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)

31-déc-25

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	422 721	238 569	1.2 Dons, legs et mécénat		9 473
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		-	- Dons manuels		-
1.2 Réalisées à l'étranger		-	- Legs, donations et assurances-vie	254 370	-
- Actions réalisées par l'organisme		-	- Mécénats	624 815	294 939
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	95 043	87 482			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
		-			
TOTAL DES EMPLOIS	517 765	326 051	TOTAL DES RESSOURCES	879 185	304 412
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	558 226	84 155	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	196 806	105 794
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	1 075 991	410 206	TOTAL	1 075 991	410 206
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		-
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		-
			(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat		
Réalisées en France			Prestations en nature	78 057	87 737
Réalisées à l'étranger			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
	78 057	87 737			
TOTAL	78 057	87 737	TOTAL	78 057	87 737